

COMPTE RENDU
Conseil Municipal de la Commune de
Challes les Eaux (Savoie)
Du 9 février 2010
A 20 h 00
(Salle des mariages)

L'an deux mille dix et le neuf du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-Les-Eaux, convoqué le 29 janvier deux mille dix, par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la salle des Mariages en Mairie de Challes-les-Eaux, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Véronique ALESSANDRINI, Michel ARNAUD, Bernard BILLARD, Véronique BOUTEMY, Roland CASUBOLO, Pierre COLIN, Danièle D'AGOSTIN, Patrick ESTEVE, Jeannette EXCOFFON, Béatrice FAURE, Jacques FERRARIS, Bruno FOREST, Ginette GRUNENWALD, Jean-Yves JACQUIER, Jean-Paul LACROIX, Marie-Christine LOPEZ, Françoise MOIRET, Claude MULLER, Jean-Pierre PASSIN, Chantal SICLARI, Sonia STEBLER, Gisèle TRIBOULET.

Pouvoirs :

Marilyn SANCHEZ BIZIEN donne pouvoir à Daniel GROSJEAN
Julien DONZEL donne pouvoir à Jean-Pierre PASSIN
Joëlle FORESTIER donne pouvoir à Gisèle TRIBOULET

Excusée :

Karima LEGRAND

Secrétaire de séance :

Pierre COLIN.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 janvier 2010 à l'unanimité moins 5 voix contre de la liste minoritaire du conseil.

1) Aménagement du Centre ville : Consultation promoteurs - Constructeurs Ilot central 1^{ère} tranche – Consultation bailleurs sociaux Secteur social Marcel Fournier

Lancement de la Consultation promoteurs-constructeurs « Ilot central 1^{ère} tranche » – Consultation bailleurs sociaux « Secteur social Marcel Fournier »

Les deux délibérations du Conseil municipal adoptées à l'unanimité précisent les conditions juridiques et administratives de la procédure.

1) L'îlot central 1^{ère} tranche se situe entre les avenues Pillet, Béatrice de Savoie et de Chambéry : Dans le cadre de la ZAC, cet îlot sera aménagé pour compléter l'offre de logements et d'activité à l'échelle de la Ville.

Cet îlot représente de 9000 à 9750 m² de SHON dont :

- 8000 m² à 8500 m² SHON de logements libres et sociaux
- 1000 à 1250 m² SHON de services/commerces/tertiaire

2) L'îlot social secteur Marcel Fournier» sera aménagé dans le cadre défini par le programme de la ZAC pour compléter l'offre de logements et locaux d'activités à l'échelle de la Ville, au lieu et place de l'ancienne école entre l'avenue Pillet et la rue du Docteur Vincent.

Cet îlot représente de 850 à 1200 m² de SHON dont :

- 650 à 1000m² SHON de logements sociaux
- 200 m² SHON de locaux d'activités.

En l'état, la Ville maîtrise complètement l'assiette foncière de ce projet, laquelle représente environ 1 750 m².

2) Classement des meublés de tourisme

L'agence touristique départementale jusqu'à présent se chargeait du classement des meublés de tourisme sur Challes les Eaux.

C'est aujourd'hui de la compétence de l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives. Aussi, une convention est à passer avec cet organisme pour définir les conditions juridiques et financières. Accord unanime du conseil municipal.

3) Verger dans le secteur des Ecoles

Un exposé est fait aux membres du Conseil municipal pour l'aménagement du verger sur le secteur des écoles. Le projet représente 4 000 m² de plantation d'arbres fruitiers destinés à l'éveil pédagogique des élèves des écoles maternelle et primaire et des enfants de l'institut médico pédagogique (IME). Ceci constitue une expérience unique dans le bassin chambérien, avec la participation des élèves du bocage pour la plantation des arbres, la confection des bacs par les enfants de l'IME, et la découverte de la taille, observation des fruits par tous les enfants.

Un réapprentissage du rythme des saisons pour les fruits, le respect de la culture des arbres qui s'inscrit dans la durée.

Deux conseillers municipaux n'ont pas donné leur accord à cette expérience (une abstention, et une voix contre). Tous les autres conseillers se sont déclarés tout à fait d'accord pour cette opération.

4) Questions diverses

Le Maire informe le Conseil de la nomination de Pierre COLIN, Conseiller délégué aux affaires juridiques et chargé du personnel.

Challes les Eaux, le 12 février 2010
Le Maire,
Daniel GROSJEAN,